

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-255

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2016-255

Ambarès-et-Lagrange - Marchés publics - Scénario de développement urbain - Choix du prestataire pour le marché de prestation de service - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, Ambarès-et-Lagrange a connu une croissance démographique conséquente et une production de logements importante (+24 % du nombre de résidences principales). Ce dynamisme amène la commune à s'interroger aujourd'hui sur la durabilité et la potentialité de son développement futur.

La commune souhaite en effet se fixer un nouvel objectif de développement, compatible avec son attractivité dans le projet métropolitain et les moyens financiers appropriés, dans un souci de conservation d'un cadre et d'une qualité de vie.

Ambarès-et-Lagrange dispose de ressources de développement urbain grâce à d'importantes réserves foncières, dont le prix reste abordable au vu du reste de l'agglomération. Ces réserves sont réparties en 3 catégories : des zones AU urbanisables à court et long terme, du diffus notamment au nord du territoire ainsi qu'une capacité de densification du tissu central existant.

En raison de l'attractivité des programmes et des offres immobilières, de nombreux ménages du centre de l'agglomération s'installent sur Ambarès-et-Lagrange. La commune doit anticiper son développement futur et proposer des services diversifiés en accord avec les besoins requis au vu de la croissance démographique projetée, les ressources actuelles étant insuffisantes et le patrimoine communal vieillissant.

L'enjeu de l'étude, objet du marché, est d'accompagner le développement urbain et démographique d'Ambarès-et-Lagrange en définissant les besoins prioritaires en équipements, services et les moyens nécessaires pour y répondre.

Au regard des besoins estimés, de l'offre voisine et d'une analyse fine des finances communales et métropolitaines, des scénarios de programmation des nouveaux équipements seront proposés et croisés avec des scénarios de développement urbain.

L'étude devra proposer toutes les solutions et outils permettant de respecter le rythme de développement urbain de la commune validé dans les hypothèses et en décliner les impacts en termes d'évolution des équipements, services, finances communales afin de maintenir un niveau de service public au moins équivalent à l'existant.

Ce travail devra aboutir au choix d'une stratégie globale de développement communal correspondant à un projet de territoire que la commune pourra décliner de façon opérationnelle dans l'ensemble de ses politiques.

Un marché de prestation de service a été lancé sous forme d'un appel d'offre ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, avec pour objet la conduite d'une étude sur la commune d'Ambarès-et-Lagrange, visant à proposer un scénario de développement urbain soutenable au regard des investissements publics à engager pour les années à venir.

Cette prestation se décline en 4 phases :

Phase 1 : Etat des lieux et enjeux

Au cours de la phase 1, le prestataire effectuera un état des lieux :

- des équipements afin de dégager les besoins et les enjeux en s'appuyant sur l'audit des bâtiments communaux réalisé en 2007 sous maîtrise d'ouvrage communale ainsi que sur l'étude de projection démographique et besoins en équipements en 2030 réalisée par l'A'urba (Agence d'urbanisme) en 2015 sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine,

- un état des lieux du gisement foncier, du potentiel de développement offert par le PLU (Plan local d'urbanisme) en cours de révision et de la mutabilité des terrains,

- un état des lieux de la capacité financière de la commune et un programme d'équipements en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux ainsi que sur l'analyse rétrospective des finances publiques.

Phase 2 : Choix d'un scénario de développement urbain et de programme global d'équipements associés

Le prestataire devra bâtir des scénarios de développement urbain afin de donner une lisibilité du niveau d'investissement nécessaire en matière d'équipements publics, intégrant les projets déjà retenus par la Ville, les tendances sociétales (évolution des familles, vieillissement de la population, des besoins et des pratiques...) et le PLU en cours de révision.

La mutualisation des équipements entre usagers et communes devra également être envisagée, ainsi que la plurifonctionnalité des bâtiments.

Une analyse financière sommaire de chaque scénario devra être effectuée.

Phase 3 : Outils pour la mise en œuvre du scénario de développement retenu

Le prestataire devra développer une boîte à outils permettant la mise en œuvre du scénario retenu à partir d'une part de l'analyse des derniers comptes administratifs communaux connus et de leur évolution possible et d'autre part de la politique d'investissement métropolitaine en matière d'équipements.

Phase 4 : Suivi et évaluation

Une méthodologie ainsi que des outils de suivi et d'évaluation seront proposés dès le démarrage de l'étude, afin de permettre aux collectivités de la pérenniser et de la faire évoluer en fonction des réalisations.

La durée globale du marché ne pourra excéder 8 mois à compter de sa notification, hors délai de validation et de suspension.

Un avis d'appel d'offres ouvert a été publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 6 août 2015 et au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 6 août 2015.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 septembre 2015 à 16h00.

Une offre a été reçue.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 avril 2016, a décidé d'attribuer le marché au groupement Elan Développement/Verdi/Lascabettes pour un montant de 73 020€ TTC.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, les projets de marchés sont mis à la disposition des conseillers métropolitains à la Direction de la commande publique, 3ème étage, esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché « Ambarès-et-Lagrave, scénario de développement urbain » au groupement Elan Développement/Verdi/Lascabettes pour un montant de 73 020€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 avril 2016, attribuant le marché au groupement Elan Développement/Verdi/Lascabettes pour un montant de 73 020€ TTC pour le marché « Ambarès-et-Lagrave, scénario de développement urbain »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision du 7 avril 2016 la Commission d'appel d'offres a attribué pour un montant de 73 020€ TTC le marché « Ambarès-et-Lagrave, scénario de développement urbain », au groupement Elan Développement/Verdi/Lascabettes.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché « Ambarès-et-Lagrave, scénario de développement urbain », pour un montant de 73 020€ TTC.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché,

Article 3 : la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits du chapitre 20, article 2031, fonction 518.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 MAI 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 19 MAI 2016	
	Monsieur Michel DUCHENE